

Déclaration liminaire

Paris, le **28 octobre 2021**

Madame, Monsieur le/la président.e

Madame, Monsieur, le/la directeur.trice,

« Quand serai-je augmenté ? » « Quand bénéficierai-je de la juste reconnaissance de mon travail ? ». Dans le secteur social et médico-social, la question salariale est sur toutes les lèvres.

Face à la légitime exaspération et la colère exprimée par les salariés, qui n'en peuvent plus d'attendre, il nous est apparu nécessaire de rappeler à chacun les engagements pris le 28 mai 2021 à travers l'accord Laforcade entre l'État, les employeurs et la CFDT Santé Sociaux :

- Les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs s'engageaient à négocier les revalorisations des professionnels, en vue d'un rapprochement conventionnel effectif, à savoir une convention collective unique et étendue, applicable pour tous les salarié.es du secteur associatif sanitaire, social et médicosocial.
- L'État s'engageait à financer les mesures proposées par les partenaires sociaux et à réunir une conférence sociale d'ici décembre 2021 avec l'ensemble des financeurs pour établir les priorités permettant d'assurer l'attractivité des métiers et la pérennité du secteur.

C'est dans ce cadre que la CFDT Santé Sociaux a proposé dès le mois de juin un accord complet sur les classifications et les rémunérations. Celui-ci est resté lettre morte de la part des organisations patronales.

Aux organisations patronales, qui dénoncent l'absence de financement et qui appellent à la mobilisation des salariés, qu'ont-ils fait jusque-là ? La CFDT Santé Sociaux rappelle qu'ils n'ont pas rempli leur part du contrat.

Pire, il n'y a plus d'espace de négociation d'un accord, conditions posées au déclenchement des financements de l'État, les employeurs ayant fermé à la date de cette déclaration tous les chantiers au niveau des conventions et de la BASSMS. L'échéance aujourd'hui avancée est avril 2022.

Trop long ! Trop tard ! Les salariés demandent que ce soit maintenant !



Aux organisations patronales, clairement responsable de la situation actuelle, la CFDT Santé Sociaux demande que s'ouvrent immédiatement la négociation sur les classifications et les rémunérations dans la BASSMS, en vue d'une convention collective unique.

Madame, Monsieur le/la président.e, Madame, Monsieur, le/la directeur.trice, nous savons que vous partagez nos préoccupations sur les salaires et l'attractivité. Aussi la CFDT Santé Sociaux vous demande de rappeler leurs engagements à vos représentants employeurs pour assurer la pérennité d'un secteur aujourd'hui mortellement en danger.